

LE DEVOIR

POINT SUR... les communications

I N T E R N E T

**Hervé Fischer**

«Le réseau Internet reflète la société réelle, c'est-à-dire qu'on y retrouve virtuellement tout ce qu'on retrouve dans la société.» Cela est tellement vrai que, là aussi, tout ne va pas pour le mieux. Des bogues et autres contraintes.

Page 2

**Richard Delmas**

Le directeur général de la Société de l'information et des communications à la Commission européenne tient un discours démocratique: «Il faut gérer Internet comme un bien commun.» Mais comment gouverner l'invisible? Comment circonscrire le virtuel?

Page 3

À propos de quelques chics au pays des bits

Pour définir ce qui se passe depuis bientôt deux décennies dans l'univers informatique, il n'y a point eu hésitation à recourir au qualificatif révolutionnaire. À voir comment se sont modifiées les façons d'agir, que ce soit au travail, dans les loisirs ou dans le monde de l'éducation, il semble bien qu'il y ait eu en effet une révolution, la révolution numérique.

Le marché de l'emploi n'est plus le même et l'adolescence se déroule maintenant entre quatre murs, les rideaux tirés, le regard centré sur une image synthétique, faite de pixels projetés en balayage continu. Et si ce n'était que cela. Il semble que l'humanité ait accès maintenant à un héritage commun, accessible instantanément à tous. Un nouveau monde a été créé: vint l'ordinateur, les programmes qui le gouvernent, les textes prirent forme, les images furent synthétisées et le tout fut mis en réseau. La Terre est devenue une vaste toile.

Pourquoi les livres?

Aussi quand arriva le moment d'inauguration en France de la vaste bibliothèque nommée d'après son initiateur, François Mitterrand, il s'en trouva beaucoup pour remettre en question le projet: à quoi servait-il de classer en quatre hautes tours de plus de 20 étages chacune des livres par millions quand il eut été si simple de numériser l'ensemble et de passer le temps et l'argent à autre chose? À une moindre échelle, dans un cégep montréalais, il s'est trouvé des professeurs, de littérature par surcroît, pour se porter bénévoles dans un «ménage» de la bibliothèque locale: à quoi bon garder les écrits de Du Bellay si ces poèmes sont maintenant devenus accessibles par Internet?

Pourtant, il s'en trouve d'autres pour dire que nous allons un peu vite à trouver de la permanence dans ce qui demeure finalement un univers virtuel. «Essayez donc de lire vos vieilles disquettes cinq pouces un quart dans un ordinateur!», informe un spécialiste de la mémoire. Et parlant des technologies actuellement en place, il ajouta: «De la même façon, je peux vous assurer que les cédéroms et les logiciels qui les font fonctionner seront rapidement obsolètes.» Marc Lebel est un gestionnaire de documents. Il lui revient de déterminer ce qui doit être conservé parmi toutes ces pages qui naissent simultanément jour après jour.

Car, dans la même foulée, Carol Bergeron, archiviste, donc «engrangeur» d'informations, en vient, face à l'envahissant Web

qu'il doit mettre en «ordre», à définir son métier à l'envers: «Au final, nous supprimons 90 % à 95 % des données initiales, nous sommes des éliminateurs.»

Où est ce texte?

À voir comment une fréquentation régulière d'Internet ne se fait pas sans quelques désagréments — et cela est visible pour toute personne qui se «branche» —, il semblerait que nos spécialistes de l'information aient raison: combien de plaintes s'accumulent devant ces pourriels qui sur l'écran se déversent? Qui n'a pas la surprise de constater, s'il ouvre un vieux texte (écrit il y a pourtant seulement cinq ans dans certains cas), que sa prose est devenue un charabia illisible et

qu'il lui faudra un expert pour découvrir même ce que ce fichier comporte?

Et il y a pire. Qui garantit que dans un jour prochain votre ordinateur sera toujours fonctionnel, toujours protégé contre un éventuel pirate des ondes? Qui peut en fait assurer que, numérisées, les phrases d'un Proust ne sonneront pas un jour à l'oreille comme la prose nasillard de une sitcom américaine? Et

pire encore, quand le jour sera venu où l'ordinateur sera vraiment accessible à tous et par tous, comme cela devient un fait pour la télévision numérique, qui dit que ne circulera plus qu'une version *fast food* de la culture, une trace synthétisée sans odeur de ce qui s'appelait hier la connaissance?

Pour ces raisons, des organismes sont mis sur pied, comme Isoc, comme ICANN, qui demandent une réglementation du secteur: il ne s'agit pas de limiter ce qui est possible, mais d'empêcher ce qui limite. Car, face aux abus, il s'en trouvera — et il s'en trouve déjà quand le mot pédophilie fait surface — pour décrier, au nom de la morale et autres vertus de même nature, ce qui n'est en fait qu'un juste recours à une libre circulation de l'information.

Il est bien connu que, dans l'univers informatique, ce ne sont pas les programmes, mais les bogues, qui génèrent le plus les décisions radicales.

Normand Thériault

Conservation

Érudit.org

Page 3

Archivage

Page 6

Institutions

Francophonie

Québec

Canada

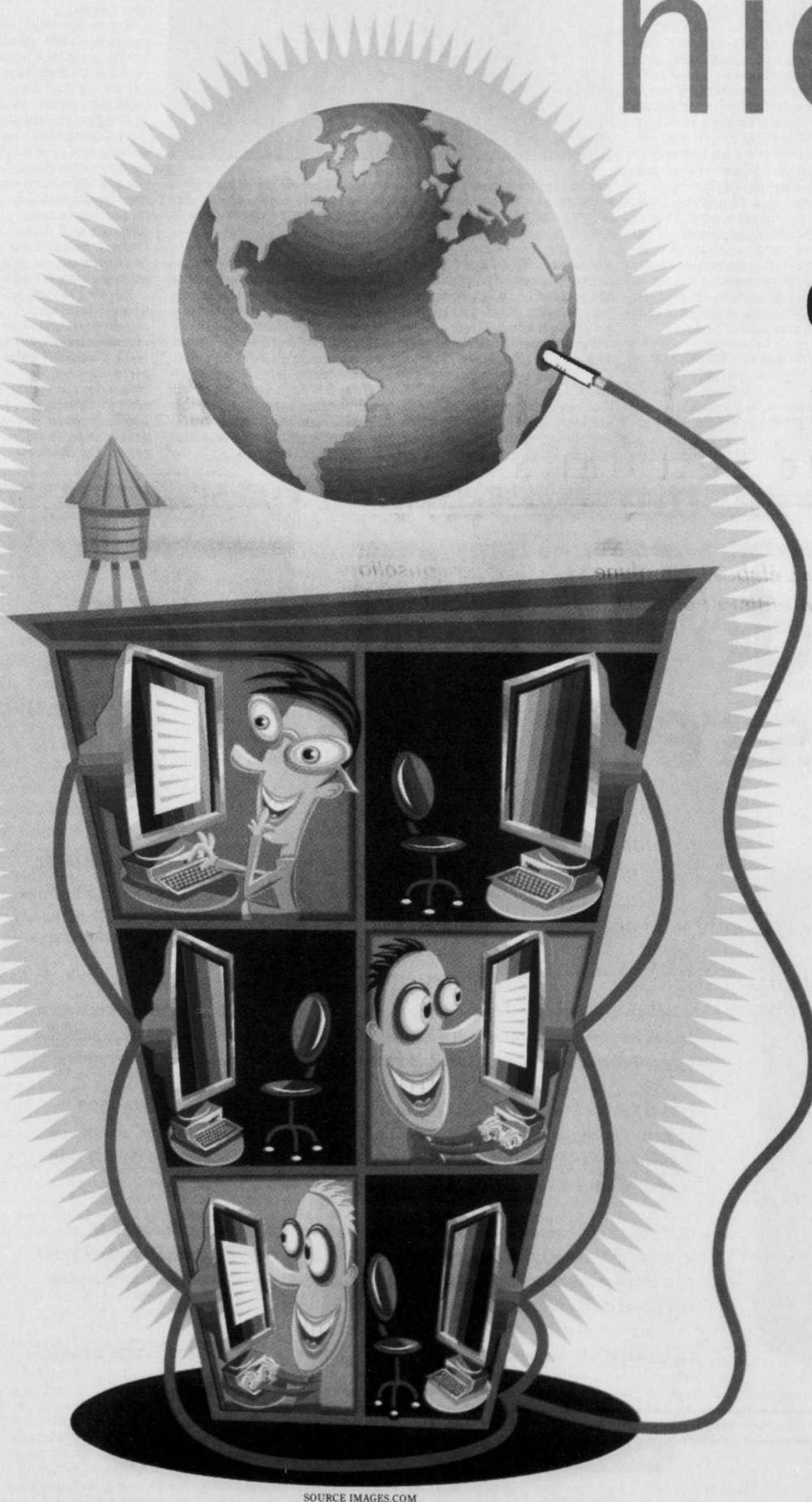
Page 5

Page 4

Droit

Jungle numérique

Page 5



SOURCE IMAGES.COM

• INTERNET •

Démocratisation

Les malheurs d'un grand succès de masse

« La loi qui régit Internet... c'est la Constitution américaine »

Que 55,1 % des 133,9 millions de courriels qui ont transité par la toile au cours du dernier mois seraient en fait indésirables, que 7,2 millions d'organismes aient fait une demande d'enregistrement d'un nom de domaine commercial auprès de la seule Network Solution, qu'un message électronique sur 145,3 soit porteur de virus informatiques, tout cela présente rapidement, et négativement, ce qu'Internet est devenu. Quand une invention technologique est victime de son succès.

ULYSSE BERGERON

C'est en 1969, avec la concrétisation de APANET, un projet du ministère de la Défense américain qui reliait en réseau quatre ordinateurs de l'ouest des États-Unis, qu'a commencé l'aventure de ce qui allait devenir Internet. Mais c'est avec l'ouverture du réseau aux particuliers, au début des années 1990, qu'une vague de promesses fit son apparition: ouverture planétaire à une démocratie à l'athénienne, fin du travail aliénant et de la déshumanisation urbaine, accessibilité mondiale à une connaissance universelle, et assurance du développement accéléré du Tiers-Monde.

« Il y avait un espoir de démocratisation. Mais on sait que l'accès à Internet est inégal. C'est à dire qu'Internet a ajouté une inégalité aux inégalités qui existent déjà. Donc la promesse de démocratisation et d'accès aux savoirs ne s'est en grande partie jamais réalisée. » Philippe Breton est chercheur au CNRS et professeur à l'Université de Paris I. Il a récemment publié un ouvrage sur le sujet intitulé *Le Choc d'Internet*.

Lieu de convergence

Internet est assurément un des seuls médias à détenir la capacité de convergence et de complémentarité technologique avec d'autres

médias: journaux, chaînes de télévision, radios, téléphone. Cette capacité extraordinaire est à la fois sa force et la principale critique qu'on lui fait.

Pour Hervé Fischer, Internet est le seul média à être à la fois « mass media » et « self media »

Pour Hervé Fischer, président de la FIAM (Fédération internationale des associations de multimédia) et auteur de plusieurs ouvrages portant sur le sujet — dont *CyberProméthée* — Internet est le seul média à être « à la fois "mass media" et "self media" ». C'est sûrement ce qui explique en partie son succès. Internet est intéressant en raison de sa multifonctionnalité. Il est un outil beaucoup plus flexible que les médias précédents pour répondre à différents besoins. Internet est à la fois une gigantesque banque d'informations, un forum scientifique et un moyen de communication.

Sa création a révolutionné l'enseignement à distance. Après la correspondance, le téléphone et la télévision, c'est Internet qui a pris le relais de ce type d'enseignement. « Toutes les technologies précédentes ne donnaient pas suffisamment de bidirectionnalité pour que cela réussisse. C'est vraiment Internet qui est le seul à assurer une bidirectionnalité quasiment en temps réel qui permet une relation pédagogique efficace. »

Courriel et « pourriels »

Selon M. Breton, « le réseau

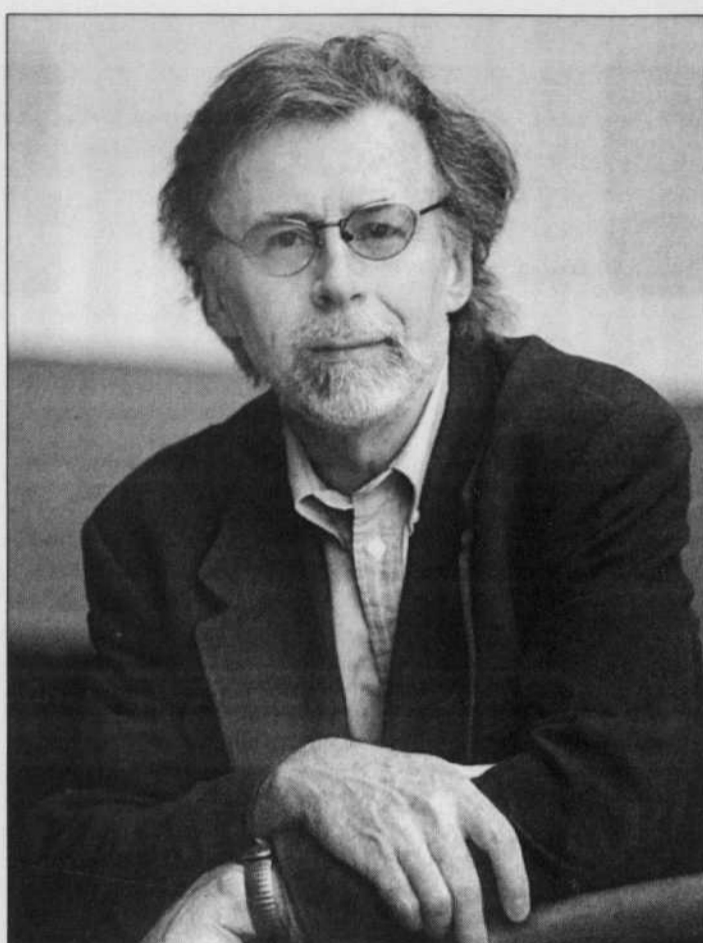
des réseaux » aurait créé deux bouleversements majeurs: l'accès à une quantité d'informations considérable et la mise sur pied du moyen de communication ultra-rapide qu'est le courriel. « Avec le courriel, on a un peu renouvelé le système postal. La lettre s'était quelque peu endormie. Là elle s'est réveillée. Mais est-ce qu'il y a vraiment eu un changement de nature grâce au courriel? Non. Internet a plutôt constitué une amélioration d'un moyen de communication déjà existant. En fait, avec Internet on fait autrement les choses qu'on faisait auparavant. »

Selon la dernière étude mensuelle du fournisseur de systèmes de sécurité informatique MessagesLabs, 55,1 % des 133,9 millions de courriels qui ont transité par la toile au cours du dernier mois seraient en fait des « spams », des courriels indésirables surnommés également « pourriels ». Une pratique qui n'est pas sans amener son lot de problèmes. Toujours selon cette étude, un message électronique sur 145,3 est porteur de virus informatiques. Cela représente une augmentation de 47,4 % par rapport au mois d'avril.

Alors, peut-on réellement se fier à ce média? M. Breton affirme qu'à l'égard d'Internet, la confiance n'est certainement pas au rendez-vous: « On n'a pas confiance en Internet; on a plutôt confiance dans le médiateur qui est derrière. Si on n'arrive pas à identifier un site, c'est à nos risques et périls. Donc ce n'est pas un réseau universel qui contient tout le savoir et toute l'information du monde. Car encore là, il faut arriver à savoir d'où vient l'information. De plus, les sites d'information sérieux sont de plus en plus souvent payants. »

Internet et commerce

Internet est devenu, selon plusieurs, la vitrine d'entreprises de toutes sortes, reléguant du même coup au second plan les promesses émises lors de sa création. Entre 12 000 et 18 000 organismes



SOURCE VLB

Hervé Fischer perçoit Internet comme le miroir de ce que nous sommes. « Le réseau Internet reflète la société réelle, c'est-à-dire qu'on y retrouve virtuellement tout ce qu'on retrouve dans la société. »

avaient, en 1994, fait une demande d'enregistrement d'un nom de domaine commercial auprès de Network Solution, une des principales sociétés qui administrent aujourd'hui Internet. En 1999, il y en avait près de 7,2 millions.

En 1999, le cybercommerce était évalué à plus de 150 milliards \$US. Quatre-vingts pour cent des transactions auraient été effectuées entre des entreprises. Car, à l'heure actuelle, le cybercommerce au dé-

tail est faible. Il représente un peu moins de 1 % de la vente de détail qui s'effectue sur le sol américain. Toutefois, selon certaines études réalisées et publiées dans *The Financial Times* et *The Economist*, on estime qu'en 2004, le cybercommerce au détail devrait représenter 5 % de la vente au détail; une somme estimée à 184 milliards \$. Pour leur part, les transactions entre entreprises devraient atteindre les 3 billions \$.

Réglementation

Internet est devenu rapidement le symbole d'une liberté absolue: expression artistique, émission d'opinions diverses, etc. Mais cette liberté a également ouvert la porte à des comportements considérés comme illégaux par plusieurs pays, mais qui arrivent tout de même à passer leurs frontières par le biais d'Internet: pornographie juvénile, propagande haineuse. De cette réalité, un débat est né: doit-on et peut-on réglementer la toile?

« La loi qui régit Internet — et de ce point de vue, je vais le dire brutalement — ce n'est ni la loi du Québec, ni la loi du Canada, ni la loi française. C'est la Constitution américaine. Les Américains ont fait le choix d'une constitution qui autorise la libre circulation de toutes les idées, même les propos haineux. Mais il faut tout faire pour que cette loi ne s'applique pas à l'ensemble d'Internet », souligne le professeur Breton.

Aucun internaute n'a accès directement à des sites qui sont interdits par la loi d'un pays. L'utilisateur doit inévitablement passer par un serveur d'accès pour se brancher à un site. M. Breton soutient rigoureusement que « la loi devrait absolument s'exercer sur les serveurs afin qu'ils ne diffusent pas certains contenus ». Le serveur n'aurait, selon M. Breton, qu'à bloquer les informations et le contenu considérés comme illégaux en filtrant ce qu'il diffuse. « Mais pour l'instant, on ne retrouve pas la volonté politique qui permettrait de mettre en place ce type de système. »

Hervé Fischer, pour sa part, perçoit Internet comme le miroir de ce que nous sommes: « Le réseau Internet reflète la société réelle, c'est-à-dire qu'on y retrouve virtuellement tout ce qu'on retrouve dans la société: l'utopie, le rêve, la délinquance, le crime, la poésie, le savoir, le commerce, la propagande, la religion, la police... et Big Brother! »

Le monde de l'Internet nous rend visite.

ACEI 2003 Assemblée générale annuelle

Date : 25 juin 2003

Horaire : De 12 h 30 à 13 h
Café, rafraîchissements et réseautage

De 13 h à 15 h
Assemblée générale annuelle
(ordre du jour détaillé à www.acei.ca)

De 15 h 15 à 16 h 15
Exposé de Matthew Zook, Ph.D.

Lieu : Le Centre Sheraton
Salle de bal Est (niveau 4),
1201, boulevard René-Lévesque Ouest,
Montréal (Québec)



L'Autorité canadienne pour les enregistrements Internet (ACEI), organisme mandaté pour exploiter le domaine point-ca, est heureuse d'accueillir pour la toute première fois les professionnels de l'industrie et de la gouvernance de l'Internet du monde entier.

ICANN Montréal est une manifestation gratuite de cinq jours à laquelle nous convions toutes les personnes intéressées. Trois forums grand public et d'autres séances ouvertes sont prévues. Visitez le site www.icannmontreal.ca pour vous renseigner davantage.

Lors d'ICANN Montréal, l'ACEI tiendra son **assemblée générale annuelle 2003**. Le grand public est de nouveau invité à participer et tous les détenteurs de nom de domaine point-ca pourront voter. Les modalités de vote sont précisées dans le site www.acei.ca.

L'un des temps forts de l'AGA sera une présentation de **Matthew Zook, Ph.D.** et autorité en matière de déploiement géographique de l'Internet. L'exposé fera état des plus récentes tendances et préférences des Canadiens concernant l'enregistrement des noms de domaine.

Le conseil d'administration de l'ACEI espère vivement vous rencontrer à cette occasion!

Faites votre pré-inscription à l'AGA 2003 de l'ACEI en vous rendant à www.acei.ca

Renseignez-vous sur les travaux de M. Zook en vous rendant à www.zooknic.com



ICANN

Montréal Canada

Du 22 au 26 juin 2003 • www.icannmontreal.ca • www.icann.org

® Marque de commerce de l'Autorité canadienne pour les enregistrements Internet

acei .ca

Autorité canadienne pour les enregistrements Internet

INTERNET

Commission européenne

La difficile gestion d'un domaine où la liberté absolue est presque un droit

« Il faut gérer Internet comme un bien commun »

Comment gouverner l'invisible? Comment circonscrire le virtuel? En clair, comment opposer le droit à ce vide anarchique qu'est Internet? Autant de questions, souvent restées sans réponses ou presque, soumises à Richard Delmas, joint par téléphone à son bureau de Bruxelles.

THIERRY HAROUN

Bien en selle, au sommet d'une entité administrative qui tente, tant bien que mal, d'aiguiller la «toile», laquelle s'immisce désormais dans toutes les alvéoles de la société moderne, le directeur général de la Société de l'information et des communications à la Commission européenne dit qu'au départ, soit dans les années 1980 et 1990, la gouvernance d'Internet était «essentiellement dirigée par des organismes et des agences américaines qui avaient mis en place, sous la tutelle du gouvernement américain, un réseau mondial distribué» principalement par des universités et des centres de recherche.

Toutefois, c'est au milieu des années 1990, poursuit M. Delmas, quand le «Net» est devenu «commercial» et rendu accessible au grand public, que le gouvernement américain a souhaité mettre en place un autre modèle de gouvernance en lançant une vaste consultation à l'échelle internationale avec «les acteurs eux-mêmes», ce qui, en bout de piste, a donné lieu à la création de l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN), en 1998, dont le siège social est situé en Californie.

Richard Delmas est l'un de ces acteurs qui participent à cette nouvelle gouvernance, puisqu'il siège au conseil d'administration du Governmental Advisory Committee (GAC) — comité consultatif auprès de l'ICANN et des gouvernements, dont

la composition assure une large représentation internationale.

Par contre, continue M. Delmas, la mise en branle de l'ICANN n'a pas été chose facile en raison d'un certain nombre de critiques à l'interne sur son fonctionnement. C'est pourquoi une nouvelle réforme a été élaborée l'année dernière, dit-il, qui a pour objectif notamment de garantir au GAC un rôle plus important au sein de l'organisme californien.

Les embûches d'une gouvernance

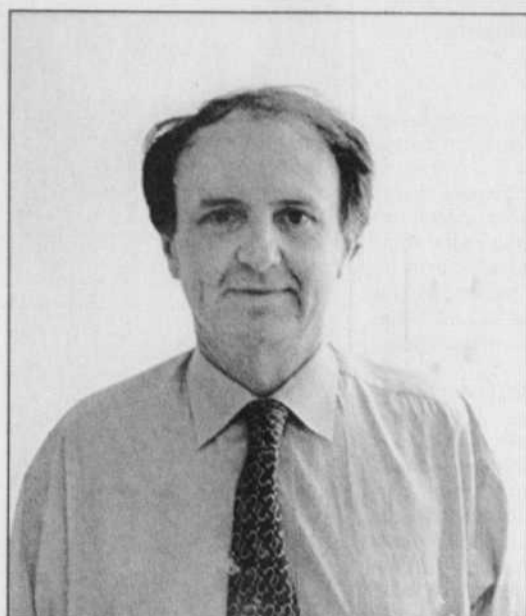
Victime de son succès, Internet est donc devenu un médium sinon indispensable, du moins incontournable. Est-il encore temps de concevoir des supports techniques qui seraient en mesure de circonscrire et de gouverner le cyberspace? «C'est difficile, admet M. Delmas, parce qu'on ne peut plus retourner en arrière.»

Les pourriels «qui vous vendent n'importe quoi» nuisent au bon fonctionnement des systèmes informatiques

L'une des embûches à cette gouvernance sont ces pourriels «qui vous vendent n'importe quoi» et qui nuisent au bon fonctionnement des systèmes informatiques. En outre, étant donné que «les serveurs sont situés dans des pays exotiques», il est difficile de retracer la provenance des messages.

Cependant, le système WHOIS (nommé à partir de l'anglais pour «qui est qui») permet désormais d'identifier les détenteurs d'une adresse électronique ou d'une adresse numérique (IP), facilitant ainsi une éventuelle poursuite

dans des cas de «cybersquattage», notamment. Une autre difficulté propre à la gouvernance est l'application du droit, même si «le principe d'Internet, c'est la liberté; mais en même temps, constate-t-il, le droit s'applique [...], mais c'est ça le gros problème: le droit s'applique mais vous n'arrivez pas à appliquer le droit!». En raison, soumet-il en exemple, de la provenance de ces «messages litigieux» envoyés par des serveurs installés sur un



ARCHIVES LE DEVOIR

Le directeur général de la Société de l'information et des communications à la Commission européenne, Richard Delmas, envisage l'avenir d'Internet avec philosophie puisque «maintenant, c'est une structure globale d'information, qu'il y a des bénéfices et des handicaps et qu'il faut gérer [Internet] comme un bien commun».

bateau, «aux Îles Vierges ou en Corée». Et si jamais, ajoute-t-il, c'est une atteinte au droit de marque, par exemple, d'une «entreprise du Québec, c'est difficile d'aller faire un procès dans ces pays-là».

A cet égard, Richard Delmas reconnaît que les codes nationaux de domaine de premier niveau (ccTLD) tels que «.ca» (Canada) et «.de» (Allemagne), entre autres, permettant de circonscrire le lieu géographique de la provenance d'un messa-

ge, sont en effet aptes à remédier à ce fléau.

Des discussions sont en cours entre l'ICANN et les registres qui exploitent les quelque 240 ccTLD, mais pour des raisons administratives, culturelles et de juridictions nationales, l'ICANN tarde à les reconnaître, à quelques exceptions près, parce que «beaucoup de pays ont choisi de gérer leur ccTLD de façon très libérale et ne demandent aucune règle d'enregistrement; en plus, des pays pirates comme Tuvalu gèrent [leurs ccTLD] comme des entreprises privées sans aucun organisme de contrôle». Contrairement, fait-il valoir, à des pays où les ccTLD sont très réglementés et qui exigent notamment une preuve de résidence pour les citoyens et les sociétés exploitantes, comme c'est le cas pour la Finlande, l'Espagne ou encore la France.

Europe et Francophonie

L'Europe se distingue des États-Unis par la mise sur pied de la Directive pour la protection des données personnelles, «une dimension très importante en Europe», fait remarquer Richard Delmas, qui en a fait la priorité entre toutes.

Par ailleurs, les pays de la Francophonie se sont attachés notamment «à la défense des contenus culturels et linguistiques». Au départ, relate M. Delmas, on ne s'occupait pas trop du fait francophone «et de ces questions-là; mais après quelques années, il y a eu une prise de conscience du monde francophone sur les enjeux d'Internet», en matière d'échanges d'information et de projets de logiciels, des usages et des cultures, notamment.

Enfin, Richard Delmas envisage l'avenir d'Internet avec philosophie puisque «maintenant, c'est une structure globale d'information, qu'il y a des bénéfices et des handicaps et qu'il faut gérer [Internet] comme un bien commun», lance ce Français d'origine qui prononcera une courte allocution sur les enjeux de la gouvernance à la réunion de l'ICANN, qui se tiendra à Montréal du 22 au 26 juin.

D'ailleurs, M. Delmas a tenu à préciser que le colloque de Montréal est une rencontre préparatoire au Sommet de l'Information, qui aura lieu à Genève à la fin de l'année.

Érudit.org

L'édition numérique au service du document universitaire

Un site où les textes sont consultables selon une approche thématique et transversale

La masse de connaissances que fournit l'activité universitaire est incroyablement dense. Thèses, revues spécialisées, livres, ses moyens d'expression varient. Toutefois, quel que soit le support utilisé, le bât blesse au niveau de la diffusion. Érudit n'entend pas se plier à cette vision minimaliste qu'imposent les oligopoles du monde de la publication. Site Web d'une conception innovatrice, Érudit a pour mission la promotion et la diffusion des résultats de la recherche.

ESTELLE ZEHLER

L'aventure d'Érudit démarre dès 1997. Sous l'impulsion du ministère de l'Industrie du Canada, les Presses de l'Université de Montréal (PUM) et l'Université de Montréal entament des travaux. «La question posée, précise Gérard Boismenu, directeur scientifique aux PUM jusqu'en juin 2002 et maintenant directeur du Département de science politique, était de savoir comment faire face au défi de la publication numérique, particulièrement dans le domaine des revues.»

L'espace de l'édition scientifique est dominé par des grands éditeurs commerciaux qui en instaurent les lois tant dans les segments de production que de diffusion. L'espace de jeu qui est laissé aux revues savantes se rétrécit comme peu de chagrin. «Nous voulions réagir à ces pratiques d'éditeurs, souligne Guylaine Beaudry, directrice du traitement de l'information à la Direction générale des technologies de l'information et de la communication. Le constat est simple: leurs coûts incroyables pénalisent les universités alors que, par ailleurs, la diffusion des publications du Québec est trop limitée.» C'est ainsi qu'une première plateforme est développée, en 1998, pour accueillir une dizaine de revues, grâce à un appui institutionnel fort du Fonds FCAR du Québec. Érudit première génération est née.

Mise sur pied d'un consortium interuniversitaire

Le succès de cette entreprise et ses velléités d'expansion, ainsi qu'un intérêt croissant des pouvoirs publics, mènent à la constitu-



SOURCE UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Deux des responsables de la conception du site Érudit.org: Guylaine Beaudry, directrice du traitement de l'information à la Direction générale des technologies de l'information et de la communication, et Gérard Boismenu, directeur du Département de science politique de l'Université de Montréal.

tion d'un consortium interuniversitaire qui regroupe des acteurs importants de la communication scientifique québécoise. Ainsi, Érudit est placé désormais sous la férule non seulement de l'Université de Montréal et des PUM, mais également de l'Université Laval, l'Université du Québec à Montréal, des Presses de l'Université de Laval et des Presses de l'Université du Québec.

«C'est fascinant, souligne Guylaine Beaudry, Internet incite au travail en réseau et même si, par nature, nous sommes peu portés à travailler en collaboration avec — il faut bien le dire — des institutions avec lesquelles nous sommes en compétition, nous travaillons en consortium depuis plus de trois ans.» Ce dépassement des clivages institutionnels permet également de passer outre les phénomènes de résistance vis-à-vis de l'avancement numérique qui sont inhérents au milieu de l'édition. «Il existe tout au moins, explique Gérard Boismenu, une difficulté à se départir d'une tradition, d'une formation et d'un métier liés au papier.» Érudit allait apporter une réponse externe susceptible de ne pas empiéter sur les compétences de l'édition imprimée.

Promouvoir et diffuser la recherche universitaire Érudit, deuxième génération,

ouvre son portail en 2002. Il se consacre à un large éventail de disciplines reliées aux sciences humaines et sociales et aux sciences naturelles. Sa mission est totale et dédiée à la promotion et à la diffusion des résultats de la recherche universitaire. «Nous diffusons, spécifie Gérard Boismenu, toutes les revues qui reçoivent une aide financière du Fonds québécois de recherche sur la société et la culture, ainsi que toute autre revue qui le désire.»

Organisation sans but lucratif, elle offre des moyens collectifs et globaux permettant l'acquisition d'une version numérique, ce qu'une direction de revue isolée ne pourrait réaliser à un coût et dans des conditions similaires. A cette fin, outre ses services de diffusion à partir d'une interface commune, des services d'édition numériques ont été conçus. Elle propose ainsi un modèle alternatif crédible et professionnel face aux oligopoles commerciaux.

L'une des particularités innovatrices d'Érudit tient à sa transcendance des genres. En effet, quatre zones de publication, traditionnellement compartimentées dans des plateformes spécialisées, y sont réunies. En plus de la quarantaine de revues, dont par exemple *L'actualité économique* ou *Nouvelles pratiques sociales*, des thèses, des publications et des livres sont dis-

ponibles. Ce dernier corpus, outre sa finalité propre de diffusion, est également une zone d'expérimentation pour les éditeurs et les universitaires qui étudient les usages des lectorats en matière de publication numérique.

«Notre concept d'information est totalement innovateur, poursuit Guylaine Beaudry. Notre pratique nous convainc que la recherche par type de document est insuffisante, contrairement à la recherche par sujet.» Érudit constitue donc une base d'information composée de divers corpus de textes consultables selon une approche thématique et transversale. Chaque texte est par conséquent contextualisé et clairement identifié. Son genre, ses références, sa qualité intrinsèque sont indiqués. L'interface présente également une qualité de présentation qui permet une lecture conviviale.

Un réseau ouvert à toute la Francophonie

Les concepteurs d'Érudit comptent bien développer davantage leur portail. «Nous ne pouvons nous en tenir au Québec. Déjà nous travaillons à la construction d'un réseau francophone.» Des plateformes sont en cours de conception en France et dans la communauté française de la Belgique.

Le portail français entend appliquer une partie du système de production d'Érudit à l'ensemble

de ses revues et souligne ainsi l'expertise québécoise. Il est à préciser également que chaque document est accompagné d'un résumé en français et en anglais et, selon le cas, dans une troisième langue — l'allemand ou l'espagnol —, ce qui laisse présager des visées plus larges. «Nous avons trois niveaux d'action, explique Gérard Boismenu. Le premier consiste en la création de ressources habilitées à supporter l'installation de portails dans la Francophonie. Puis, incontournable, intervient la mise en réseau. Enfin, nous souhaitons profiter de cette mise en réseau pour nous imposer dans le monde anglophone.» Le vecteur numérique,

grâce à la masse d'informations colligées et structurées selon un modèle commun, permet cette projection, ce qui est inimaginable dans le cas d'informations fractionnées sur papier.

Cette philosophie semble correspondre aux attentes des lectorats au regard des 300 000 à 400 000 documents consultés mensuellement, selon les périodes d'achalandage. L'adoption du numérique ne sonne pas pour autant le glas des versions imprimées, mais s'inscrit plutôt dans le prolongement des publications régulières.

Pour consulter Érudit: www.erudit.org

PUL-IQRC

Éthique et Internet

Sous la direction de Patrick J. Brunet

2-7637-7913-1, 270 pages, 29 \$

Les enjeux éthiques d'Internet en Afrique de l'Ouest

Vers un modèle éthique d'intégration

Patrick J. Brunet
Oumarou Tientoré
Marie-Claude Vetraino-Soulard

2-7637-7869-0, 186 pages, 25 \$

Pour plus amples renseignements

Les Éditions PUL-IQRC

Tel. (418) 656-7381 • Telec. (418) 656-3305

Dominique.Gingras@pul.ulaval.ca

www.ulaval.ca/pul

INTERNET

Institut francophone des nouvelles technologies de l'information et de la formation

Comblent le fossé numérique entre le Nord et le Sud

«Les Africains sont parmi les précurseurs des concepts des protocoles de l'Internet»

Les technologies de l'information et des communications ne cessent de se déployer. Bien que ce déploiement s'effectue inégalement dans les pays du Nord et du Sud, l'Afrique compte rattraper la distance perdue. Des réalisations ponctuelles ont déjà vu le jour, il reste cependant à impulser une dynamique plus large.

ESTELLE ZEHLER

Depuis plusieurs dizaines d'années, le monde informationnel se partage entre la presse écrite, la radio et la télévision. Cet ordre établi est bouleversé par le déploiement des technologies de l'information et des communications (TIC). Leur distribution à l'échelle mondiale n'est toutefois pas égale et risque d'engendrer une nouvelle fracture entre le Nord et le Sud.

Ces technologies tiennent pourtant un rôle de premier plan dans toute politique de développement. Non seulement elles donnent accès à des sources d'information et des réseaux d'échanges avec des acteurs locaux et internationaux, mais elles permettent également de faire du commerce, des recherches, d'apprendre. Déjà, en divers lieux, elles ont investi différents jalons de la société africaine. Ainsi, par exemple, la sécurisation des transactions bancaires électroniques au Maroc, les outils de traduction de l'Afrique du Sud sont des modèles de haute technologie. Ailleurs, d'autres pays ont mis leurs fichiers électoraux sur Internet pour des fins de transparence.

«Drumologie» et techniques contemporaines

Au-delà de ces initiatives commerciales ou gouvernementales, le principal atout de l'Afrique tient bien plus en une riche tradition de partage et de médiation qui s'exprime par l'usage de points d'accès communautarisés tels que les cybercafés. Des propos tenus lors de la Conférence régionale africaine Bamako 2002 et rapportés par Pierre Ouedraogo, de l'Institut franco-

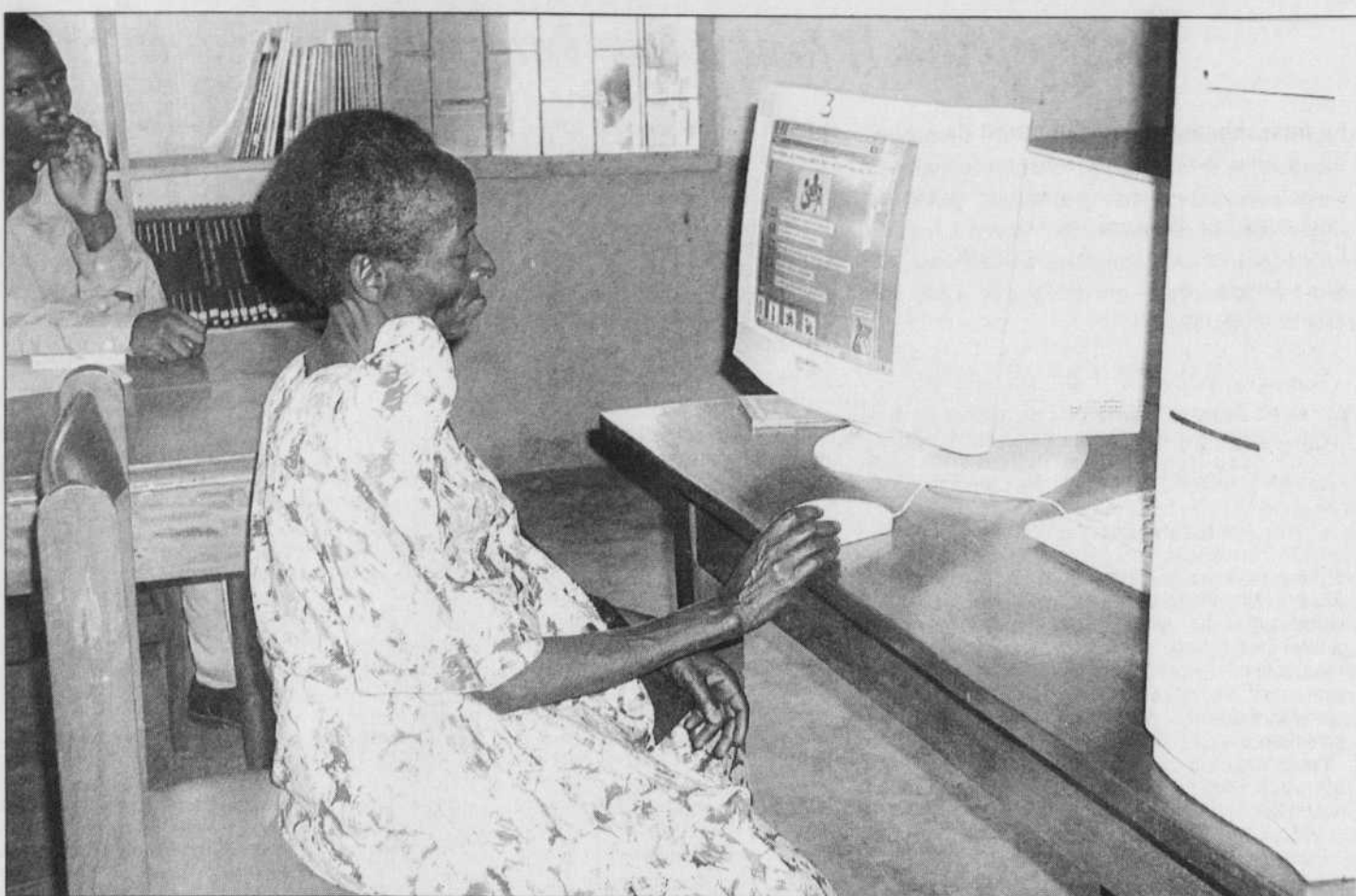
phone des nouvelles technologies de l'information et de la formation (INTIF) abondent dans ce sens: «Amadou Top a rappelé qu'à travers les protocoles qui régissent la drumologie [l'art de communiquer entre les villages par des battements de tambour] et d'autres techniques traditionnelles, les Africains sont parmi les précurseurs des concepts des protocoles de l'Internet.»

En effet, ces traditions incluaient déjà l'authentification, la correction d'erreurs, l'accusé de réception et autres procédés en usage dans la communication numérique. Garder le contact est primordial dans le mode de vie africain. Aussi, même si les problèmes de santé et d'éducation sont réels, le besoin de communiquer reste primordial.

L'Association des municipalités du Mali relevait, lors des conférences de Bamako 2002, les multiples usages de ces technologies dans une perspective de développement local. La recherche d'information y tient une bonne place, que ce soit pour des informations techniques liées à la construction d'un centre de santé, la recherche de partenaires financiers pour des projets ou encore pour accéder à l'actualité dans une quasi-instantanéité.

Accorder une juste place aux sources africaines

Cependant, le rôle des internautes ne se résume pas à celui de l'utilisateur. Ils sont également fournisseurs d'information. Communautés, organisations professionnelles ou villageoises ne sont pas sans produire une foule de documents. Il n'est que temps que les informations disponibles sur Internet concernant l'Afrique le soient à partir de sources africaines. En milieu rural, ces technologies permettent



ARCHIVES LE DEVOIR

En Afrique, communes, organisations professionnelles ou villageoises ne sont pas sans produire une foule de documents. Il n'est que temps que les informations disponibles sur Internet concernant l'Afrique le soient à partir de sources africaines.

également à des partenaires éloignés de travailler ensemble sans perdre de temps en trajets longs et fastidieux. Elles trouvent également leur utilité dans le cadre du commerce, que ce soit à un niveau local ou plus large. Ainsi, la Bourse régionale des valeurs d'Abidjan révèle l'attraction du marché africain sur les investisseurs étrangers.

Toutes les conditions d'implantation semblent s'ajuster. Toutefois, l'aspect économique reste un frein conséquent. Comment faire face aux coûts élevés des logiciels commerciaux, sans oublier les frais de

maintenance et de formation? Les logiciels libres constituent une réelle option alternative à saisir tant pour les pays du Nord que du Sud. Ils permettent aux institutions et aux entreprises qui le souhaitent de construire des pages Web dynamiques en ne payant ni frais de licence, ni coût de maintenance auprès des fournisseurs. Linux est, par exemple, l'un de ces logiciels. L'INTIF, qui est une direction subsidiaire de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie, a orienté une partie de son action dans cette direction.

Les LABTIC

Cet institut a notamment installé des Laboratoires logiciels libres (LABTIC) dans certains pays africains et à Madagascar. «Ces LABTIC deviennent de véritables mécanismes de transfert de la connaissance à l'intérieur des pays», témoigne Pierre Ouedraogo.

Non seulement les formations préparent les individus à l'utilisation et à la maintenance des logiciels, mais également à l'évolution des équipements. Ainsi, grâce à une appropriation à la base

et à la mise en réseaux de personnes qui en découlent, ils accroissent le développement des technologies de l'information et des communications.

D'un point de vue général, ce nouvel ordre informationnel mondial doit baser son existence sur la préservation du patrimoine humain, soit la diversité culturelle et le multilinguisme, pour combattre le fossé numérique qui tend à se creuser. Il doit également veiller au maintien des logiciels libres pour garantir aux plus pauvres l'accès à ce média.

Autorité canadienne pour les enregistrements Internet

Bagarre à propos des noms de domaine

Une solution canadienne pour l'inscription d'un site sur la «toile»

«L'Internet ne connaît pas de frontières, alors on est tout le temps en compétition avec les autres [firmes] pour notre part de marché au Canada», lance d'emblée Bernard Turcotte, président de l'Autorité canadienne pour les enregistrements Internet (ACEI).

THIERRY HAROUN

Le président de l'Autorité canadienne pour les enregistrements Internet, à laquelle incombe désormais la responsabilité d'exploiter le domaine de tête de code de pays «.ca», se dit confiant de livrer une saine concurrence au «.com», son principal rival, parce que «notre système [de fonctionnement] est structuré pour s'adapter à la croissance» du marché. La concurrence, poursuit Bernard Turcotte, ne nous fait pas peur, ni à un «niveau technique» ni à un «niveau pratique».

Les suffixes «.ca» et «.com», placés à la fin d'un nom de domaine — chaîne de caractère alphanumérique — sont appelés, dans le «cyberlangage», domaine de premier niveau (TLD). Il existe essentiellement deux catégories de TLD: les domaines génériques (gTLD) — «.com», «.net», «.org», notamment — et les domaines nationaux (ccTLD) permettant d'identifier les sites Internet et les adresses électroniques propres aux pays concernés, tels que «.fr» (France) et «.ca» (Canada).

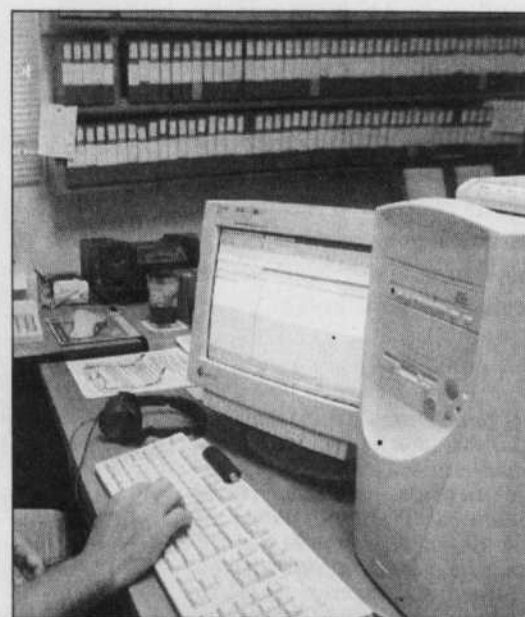
Les .ca et les .com

Cela étant, le point-ca et le point-com accaparent à eux deux 90 % du cyberspace canadien: le point-ca occupe le quart de ce pourcentage avec ses quelque 340 000 inscriptions. La part du lion revient donc au point-com. Ce qui n'empêche pas Bernard Turcotte de rêver: «Notre but à moyen terme est de dépasser la pénétration [du marché] de «.com» au Canada, rien de moins», prétend le président de cette jeune firme canadienne, en opération depuis décembre 2000, dont le budget annuel d'opération est de l'ordre de cinq millions. Par contre, rien n'empêche un nom de domaine de détenir à la fois deux TLD, comme par exemple «ledevoir.com» et «ledevoir.ca».

Bien que nouvellement constituée, ACEI traîne toutefois une dette de trois millions de dollars sur un total de quatre millions, qu'elle verse sous forme de redevance à l'université de la Colombie-Britannique (UBC), détentrice des droits d'exploitation des titres du point-ca de 1988 à 2000. Fait à noter, le transfert de ces titres de l'UBC à l'ACEI a dû, au préalable, être sanctionné par le gouvernement canadien.

Par ailleurs, M. Turcotte s'est fait un point d'honneur de déclinier les avantages qu'offre ACEI par rapport à son principal rival. D'une part, parce que sa firme est canadienne, au sens de la loi, de fond en comble: du client au registraire — l'intermédiaire entre le client et ACEI. Ce qui permet, par conséquent, de circonscrire plus facilement un lieu physique au Canada en cas de différends ou d'éventuelles poursuites judiciaires.

Contrairement à son concurrent, précise-t-il, «parce que l'un des problèmes qu'ils ont dans «.com», c'est



REUTERS

Le point-ca et le point-com accaparent à eux deux 90 % du cyberspace canadien: le point-ca occupe le quart de ce pourcentage avec ses quelque 340 000 inscriptions.

qu'on ne sait jamais à qui on a affaire. Ça peut-être quelqu'un de l'Asie centrale ou quelqu'un du Nebraska; et on le ne saura jamais». D'autant plus, ajoute-t-il, «que vous pourriez vous retrouver sous les cours américaines avec des avocats américains qui [facturent] en argent US!».

En cas de différends, ACEI a mis en place une procédure extrajudiciaire pour toute personne ou organisme qui désirerait obtenir le transfert ou l'annulation d'un nom de domaine point-ca enregistré de mauvaise foi par des tiers.

Reconnaissance du .ca

Bernard Turcotte a entrepris des démarches auprès de l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) — autorité qui assure la gouvernance d'Internet — en vue de faire reconnaître le point-ca, ce qui permettra à la firme ACEI, qui emploie une vingtaine de personnes, «d'avoir son mot à dire sur l'évolution des normes qui deviendront les nouveaux fondements de l'Internet [...] à travers le monde», soutient-il.

Aussi s'étonne-t-il de voir encore «de nos jours des gens qui ne connaissent rien d'Internet mais qui dépendent indirectement d'Internet». D'où l'importance, pour le président d'ACEI, dont le siège social est situé à Ottawa, de participer activement au processus de gouvernance de ce monde, qui était encore, à ses yeux, le «far west» il n'y a pas si longtemps.

L'ACEI tiendra son assemblée générale dans le cadre du colloque de l'ICANN, qui aura lieu à Montréal du 22 au 26 juin.

GROUPE



LEGER ROBIC RICHARD

AVOCATS

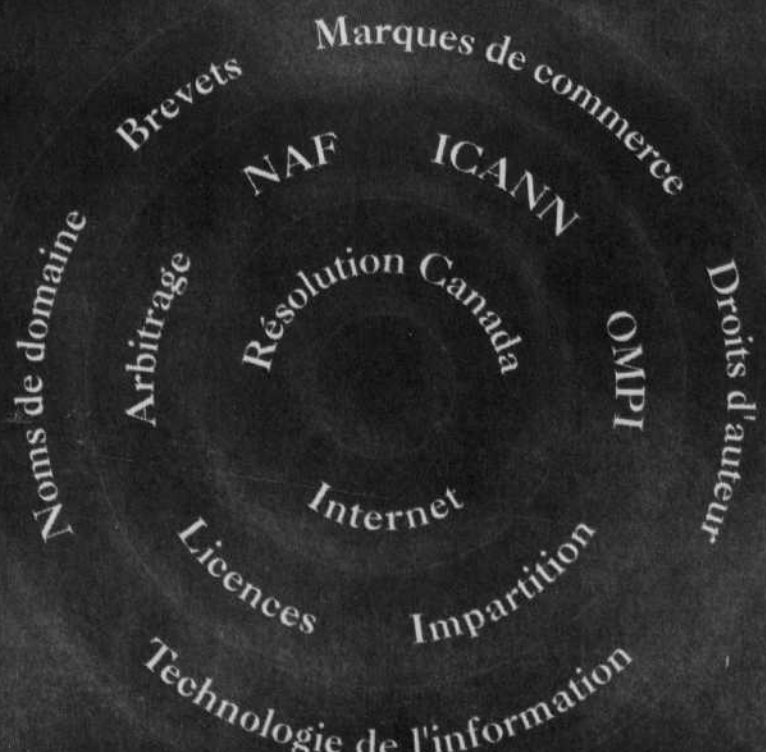
ROBIC

DEPUIS 1892 • AGENTS BREVETS ET MARQUES

Droit des affaires

Protection de la propriété intellectuelle et des nouvelles technologies

La référence en propriété intellectuelle à Montréal.*



* Résultats de sondages et d'entrevues auprès de juristes canadiens réalisés par The Canadian Legal EXPERT Directory.

55, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 3X2
Tel.: (514) 987.6242 Téléc.: (514) 845.7874 marion@robic.com

www.robic.ca

INTERNET

Isoc-Québec

Sur Internet, les francophones n'ont pas d'accents

Le français s'affiche sur 3,97 % des pages inscrites sur le réseau virtuel

La francophonie comme étendard du respect de la diversité linguistique sur Internet? C'est l'idéal que veut concrétiser la section québécoise de l'Internet Society (Isoc) en utilisant l'expérience réussie du développement de la langue française sur la toile. Cet organisme international qui promeut le développement d'Internet cherche en effet des modèles pour assurer le respect des cultures et du multilinguisme dans le déploiement du réseau mondial. Il organisera en ce sens une réunion à Montréal le 20 juin prochain.

MARTIN KOUCHNER

En près de six ans, le français s'est créé une place enviable au sein du réseau virtuel planétaire. Longtemps à la traîne, les francophones ont enfin comblé leur retard et même enregistré une certaine avance au cours des dernières années. Une étude récente réalisée par l'association Funredes, une ONG qui se consacre à la diffusion des nouvelles technologies dans les pays en voie de développement, place ainsi la langue de Voltaire et de Rousseau à la quatrième place en matière de représentation sur Internet en 2003 avec 3,97 % des pages accessibles dans le monde. L'anglais, qui fut, rappelons-le, la langue des créateurs de la toile, occupe le premier rang et reste

très loin devant toutes les autres (45 %). Puis vient l'allemand (6,24 %) et l'espagnol, la langue la plus parlée au monde, avec seulement 4,87 %.

Mais la principale bonne nouvelle réside dans la productivité retrouvée des internautes francophones, et notamment des Canadiens. Calculée en fonction du nombre de pages disponibles dans l'idiome national et de son rapport avec le nombre d'internautes la pratiquant, celle-ci place cette fois-ci le français juste derrière l'anglais. De fait, la politique de promotion de notre langue sur Internet par le biais d'instances gouvernementales ou d'associations, l'accès aux logiciels informatiques en français, la multiplication des sites d'information sur les infomoutes, l'adaptation du vocabulaire, la création de moteurs de recherche spécifiques, sa reconnaissance comme langue officielle au sein de nombreuses organisations internationales, lui ont offert un statut particulier sur la toile. Au sein même de l'Isoc, organisme anglophone d'origine américaine, la francophonie a su se réunir pour défendre ses spécificités culturelles. L'Isoc Québec (créée en avril 2000) y côtoie l'Isoc France, Wallonie ou Bénin.

Un univers non diacritique

Il reste pourtant un détail technique qui agace, un nuage dans ce ciel bleu azur. La principale difficulté du moment concerne les noms de domaine (DNS) et les adresses de courrier électronique. Ces adresses de site ou de courriel ne peuvent toujours pas contenir d'accents. Ainsi, le www.montreal.qc.ca n'est pas reconnu par les serveurs et ne peut donc être acces-

sible. Pourtant, depuis longtemps, ces mêmes serveurs informatiques sont en mesure de reconnaître les signes diacritiques (les accents, les cédilles, etc.) à l'intérieur des messages ou des pages Web. Quant aux courriels que nous envoyons, ils n'arrivent plus à leurs destinataires sous forme de charabia lorsqu'ils contiennent des accents.

«Des normes sont en cours de développement aujourd'hui pour résoudre ce problème technique», affirme Adel El Zaïm, le président d'Isoc Québec, plusieurs organismes normalisateurs, notamment au sein de cette association, travaillant sur l'harmonisation des technologies. D'ailleurs, en marge de leurs travaux, l'ICANN (Internet Corporation for Assigned Names and Numbers), l'instance internationale en charge de l'attribution des DNS, a annoncé, le 28 mars dernier, la validation de la technique permettant l'utilisation de noms de domaine accentués. La firme américaine en charge de l'attribution des adresses en «.com», Verisign, a de son côté d'ores et déjà développé une technique permettant leur utilisation. Elle est toutefois jugée peu fiable par les spécialistes de l'ICANN et à ce jour, les accents sont toujours exclus de cette forme d'écriture Internet.

Réseau universel et alphabets multiples

Enjeu autour des noms de domaine internationalisés (les IDN) acceptant les signes diacritiques est évidemment économique, puisqu'ils permettront la vente de quantité de nouvelles adresses, mais pour M. El Zaïm, il est surtout culturel. «La France, le Canada, la Chine, le Japon ont pu développer des ordina-

teurs munis de claviers respectant leurs langues grâce à la pression économique qu'ils exercent. Mais qu'en est-il des pays en voie de développement?»

Pour le président d'Isoc Québec, la force de la francophonie, la pression qu'elle peut exercer sur les instances normatives de la toile, doit bénéficier à toutes les cultures. «Aujourd'hui, la place de la francophonie doit donc devenir un élément de référence, un exemple pour les autres cultures», analyse-t-il. Il en va ainsi du développement de l'utilisation des signes diacritiques dans les IDN. Celle-ci suppose en effet la possibilité d'y introduire d'autres alphabets que le nôtre (les idéogrammes chinois, le cyrillique, l'arabe, l'hébreu...).

«Aujourd'hui encore, un Coréen qui désire se connecter au réseau doit connaître l'alphabet latin pour y inscrire ses adresses, une situation pour le moins étrange», juge M. El Zaïm. L'expérience de la promotion de la langue française, sa réussite relative, pourraient ainsi servir d'exemples pour la préservation d'autres cultures. «Les questions qui ont été résolues ici se posent ailleurs de façon cruciale. Sur Internet nous ne sommes pas seulement des consommateurs, nous sommes aussi potentiellement des producteurs. N'importe qui peut publier sur le réseau, encore faut-il pouvoir le faire dans sa propre langue...», affirme le président d'Isoc Québec. Le développement des technologies de l'information, nécessaire dans de nombreux pays, ne doit donc pas passer obligatoirement par l'anglais. «Bien sûr il faut un langage universel pour pouvoir se parler; le problème ne se pose que lorsqu'on nous l'impose...»

Droits et Internet

L'ordre juridique n'a pas droit de cité dans la jungle numérique

«Si rien n'est fait, Internet va s'autodétruire»

En mettant sur pied des tribunaux d'arbitrage accrédités, l'organisme américain ICANN a réussi à régler un des problèmes fondamentaux de la jungle Internet, soit l'usurpation des noms de domaine. Mais la partie n'est pas gagnée pour autant. La pornographie juvénile, les droits d'auteur ou les pourriels ne font présentement l'objet d'aucune législation propre au Web. Et ce n'est pas demain la veille, prédisent les avocats Hugues G. Richard et Jacques Léger.

MYLÈNE TREMBLAY

Au royaume de l'Internet, les cybersquatteurs sont rois. Car actuellement, aucune législation ne s'applique à Internet. Et c'est justement cette absence de balises qui fait à la fois la force et la faiblesse de la toile, estime Hugues G. Richard, avocat spécialisé dans les brevets, les marques de commerce et les droits d'auteur au cabinet Robic. «Internet est laissé à l'autorégulation des différents intervenants, dit-il. Le gouvernement américain, à l'origine de la formation de l'ICANN, a voulu encourager l'industrie à s'autoréguler.»

Point tournant dans la courte histoire de l'Internet s'il en est un, la création de l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN) en 1997 est venue mettre un peu d'ordre dans cette jungle numérique. Comme son nom l'indique, cette société sans but lucratif mise sur pied en Californie à l'instigation du ministre américain du Commerce de l'époque, contrôle l'attribution des noms de domaine (DNS) qui servent à identifier un nom ou une marque sur Internet. Chaque nom de domaine est unique et représente l'adresse du site à laquelle correspond un bloc numérique, le protocole numérique hiérarchique (IP).

Enchère sur les appellations connues

Devant l'anarchie qui régnait sur la toile autour de l'attribution des noms de domaine (DNS) et de l'adage «premier arrivé, premier servi», l'ICANN «a pris le taureau par les cornes» et s'est employé à mettre en place un modèle de règlement de litiges. Comme l'explique M. Jacques Léger du cabinet Robic, «énormément de détenteurs avaient enregistré des dizaines de milliers de noms de par le

monde dans les .com, .fr, .ca et s'en servaient à l'évidence pour les revendre aux titulaires légitimes». Il cite en exemple le cas de Coca-Cola où quelques internautes mal intentionnés avaient enregistré la marque de commerce dans le but de revendre le nom de domaine à la compagnie, moyennant une ronde somme.

En août 1999, l'ICANN a établi les principes directeurs régissant le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine. Ces principes UDRP permettaient dorénavant aux titulaires de marques de commerce qui se sentaient lésés dans leurs droits de déposer une plainte auprès d'organismes d'arbitrage désignés par l'ICANN, au nombre de cinq sur le plan international: le Asian Domain Name Dispute Resolution Centre (ADNDRC), l'Institute for Dispute Resolution (CPR), le National Arbitration Forum (NAF), le World Intellectual Property Organization (WIPO) et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI). Fait à noter, la fonction d'arbitrage de noms de domaine n'est qu'une fonction minime de ces centres.

En déboutant quelque 1500 \$US, le plaignant se voit attribué un arbitre accrédité par l'un de ces organismes. «L'organisme en question va identifier dans le monde un ou trois arbitres qui, en dedans de 15 jours, vont régler la plainte dans un sens ou un autre», précise M. Léger, qui assure que ces tribunaux d'arbitrage accrédités auraient tranché des milliers de cas depuis deux ou trois ans. «Le pouvoir de l'arbitre est sans appel et la décision ordonne aux registraires du nom de domaine en question soit de

transférer le nom de domaine au véritable propriétaire, soit de le radier.» Tous les bureaux d'enregistrement liés à l'ICANN par contrat se sont engagés à respecter les ordonnances d'arbitrage.

Stratégies nationales

Le rôle de l'ICANN se limite cependant seulement aux noms de domaine génériques, les plus connus étant les point-com, point-org, point-info, point-net et autres point-biz, rappelle Hugues Richard. Les noms de tête nationaux sont quant à eux gérés par les organismes propres à chaque pays. «Il existe certaines exceptions où des petits pays ont demandé à l'ICANN de s'intéresser à leurs domaines de tête nationaux», spécifie M. Richard.

La création de l'ICANN en 1997 est venue mettre un peu d'ordre dans la jungle numérique

L'Autorité canadienne pour les enregistrements Internet (ACEI), un organisme purement canadien équivalant à l'ICANN à l'échelle nationale, est celui qui gouverne le point-ca. Cette autorité a désigné elle aussi des organismes d'arbitrage, que sont le Resolution Canada inc. et le British Columbia International Commercial Arbitration Centre (BCICAC), afin de régler les différends relatifs aux noms de domaine. Advenant le cas où un plaignant souhaiterait se faire entendre en français, une entente a été conclue entre le BCICAC et le Centre d'arbitrage commercial national et international du Québec (CACNIQ).

Par ailleurs, l'ACEI participe au National Arbitration Forum (NAF) qui fait partie du réseau mis en place par l'ICANN. «L'ACEI veut arrimer les besoins et les solutions canadiennes dans le cadre plus large de l'ICANN», précise M. Léger. Le prochain congrès de l'ICANN, qui se tient pour la première fois au Canada, cherchera à sensibiliser les publics à son

existence et à faire en sorte qu'il y ait dans chaque pays un organisme national qui prenne sur lui le mandat de réglementer Internet.»

Recours aux tribunaux

Les règles d'arbitrage de l'ICANN n'enlèvent toutefois rien à la juridiction du droit commun. Au même titre que la presse, la télévision ou la radio, Internet est touché par des questions de propriété intellectuelle, de droit à la vie privée, de droits d'auteur, etc. «Toutes ces questions relèvent de la compétence des tribunaux», assure M. Richard. Car les règles d'arbitrage de l'ICANN — qui, lui, n'existe que par la volonté d'entreprises privées désireuses de simplifier et d'accélérer le processus des tribunaux — ne s'appliquent qu'aux noms de domaine.

L'une des tares qui affectent le plus le Web présentement, c'est la prolifération de courriels publicitaires non sollicités, communément appelés pourriels, spam ou junk mail. «Le problème fondamental d'Internet, c'est que c'est une toile d'araignée mondiale. Vous pouvez, instantanément, de votre propre ordinateur, envoyer un message en Chine, en France, en Tanzanie... Le pays aura beau adopter toutes les lois qu'il voudra pour éliminer les spams, il ne pourra pas m'empêcher d'envoyer un message [à l'intérieur de ses frontières]», reconnaît Hugues Richard.

«Aux États-Unis, poursuit-il, des lobbies font pression pour que le gouvernement commence à légiférer et on peut s'attendre à ce qu'au Canada et dans les différents pays industrialisés, les gouvernements édictent des lois nationales faisant en sorte que les pourriels deviennent illégaux. Les différents États envisagent une législation pénale car si rien n'est fait, l'Internet va s'autodétruire.» Et le seul moyen qu'auraient les gouvernements nationaux de réglementer ces messages non

désirés serait de recourir au code criminel.

Idem pour la pornographie infantile, par exemple, qui foisonne sur Internet. «Les pays auront beau adopter toutes les lois imaginables, ils n'auront toujours juridiction que sur leurs propres ressortissants», affirme M. Richard. Il est probable, selon lui, que si les différents pays souhaitent un jour intervenir par le biais de législations, cela se fasse à l'aide de traités internationaux. «Je ne peux pas m'imaginer que l'on puisse de façon

efficace contrôler ou réprimer certains crimes ou usages illicites autrement que par une coopération internationale», dit-il. Paraît-il que certains organismes de l'ONU discuteraient de ces questions en coulisse. Mais pour le moment, une telle législation est loin de faire consensus, soupire Hugues Richard. «Il y a un très gros lobby de personnes se croyant bien pensantes qui ne veulent pas de législation et qui veulent qu'Internet demeure un lieu libre de contraintes, de censure.»

PUL-IQRC

Collection dirigée par Pierre-Léonard Harvey

Laboratoire de communications appliquées

Les défis du cybermonde

Sous la direction de Hervé Fischer

2-7637-7932-8, 275 pages, 30 \$

Les groupes d'intérêts et les collectivités locales

Une interface entre le citoyen et l'État

Michel Cartier

2-7637-783-1, 200 pages, 20 \$

La nouvelle éducation

NTIC, transdisciplinarité et communautaire

Pierre-Léonard Harvey et Gilles Lemire

Préface de Basaro Nicolescu

2-7637-7749-X, 280 pages, 27 \$

Exploration d'Internet

Recherches en éducation et rôles des professionnels de l'enseignement

Sous la direction de Margot Kaszap, Denis Jeffrey et Gilles Lemire

2-7637-7712-0, 270 pages, 27 \$

Big Brother.com

La vie privée sous surveillance

Reg Whitaker

2-7637-7759-7, 292 pages, 25 \$

Érudit

www.erudit.org

Promouvoir et diffuser la recherche universitaire

Revue Livres Thèses Prépublications

Pour de plus amples renseignements

Les Éditions PUL-IQRC

Tel. (418) 656-7381 • Telex. (418) 656-3305

Dominique.Gingras@pul.ulaval.ca

www.ulaval.ca/pul

COMMUNICATIONS INTERNET
CE CABIER SPÉCIAL
EST PUBLIÉ PAR LE DEVOIR
Responsable NORMAND THÉRIAULT
ntheriault@ledevoir.ca
2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9.
Tel.: (514) 985-3333 redaction@ledevoir.com
FAIS CE QUE DOIS

• INTERNET •

Archives et bibliothèques

Les éliminateurs de l'information instantanée

«La consultation d'Internet est devenue un réflexe et l'accès aux bibliothèques, un ultime recours»

De tout ce qui circule sur Internet, que faut-il conserver? Et sur quel support encore? Qui dit que, dans dix ans, l'omniprésent cédérom aura encore la cote: passera-t-il à la moulinette comme les vieilles disquettes ou les vieux 33 tours? Un archiviste de carrière a la mémoire plus longue que le premier acheteur venu de gadgets informatiques. Bienvenue dans l'univers de la bibliothèque virtuelle.

MARTIN KOUCHNER

Aux yeux des professionnels de l'archivage, Internet est une sorte de monstre en mouvement, un animal furieux qu'il faut apprivoiser. Avec quarante millions de sites actifs recensés en avril dernier par la firme Netcraft, la toile offre en effet l'accès à plusieurs milliards de documents divers — photos, textes, vidéos, fichiers audio — qui s'y côtoient dans un magma d'informations quasiment insondable.

Comment faire dans ces conditions pour assurer la conservation de l'information mise en commun au sein de cette immense bibliothèque électronique? À ce jour, celle-ci transite par des serveurs informatiques qui ne peuvent assurer de manière pérenne leur sauvegarde. «Le problème, c'est qu'Internet et l'informatique ont été conçus comme des outils de diffusion, pas d'archivage. Les gens ont été habitués à une information fast food, facilement accessible. La consultation d'Internet est devenue un réflexe et l'accès aux bibliothèques, un ultime recours», explique Carol Couture, spécialiste de l'archivistique, directeur et professeur titulaire à l'École de bibliothéconomie

Si les années
1970
avaient vu
l'avènement
du microfilm,
il n'existe
actuellement
aucun support
véritablement
fiable
permettant
de colliger
les archives
numériques

et des sciences de l'information à l'Université de Montréal.

La mémoire des sociétés

L'archivage de l'information numérisée — pages Web, échanges de courriels et autres documents issus des entrailles de nos ordinateurs — constitue pourtant un enjeu essentiel. D'un point de vue pratique d'abord, à des fins de consultation et de préservation de la mémoire de notre société. Pour l'assurer, pas question de collecter des données sur l'ensemble du réseau mondial. C'est à chacun de veiller à la sauvegarde de celles qu'il a mises en ligne. «Chaque institution conserve les archives de son apport sur la toile, personne ne pourrait apprivoiser l'ensemble des informations qui y circulent», affirme M. Couture.

Mais la tâche n'est pas aisée pour autant, au sein même des institutions publiques, universités, bibliothèques et administrations, la quantité de fichiers échangés a augmenté de façon exponentielle avec l'arrivée des nouveaux outils informatiques.

«Nous assistons là au résultat d'une baisse considérable des coûts de production de l'information», note cet éminent spécialiste. Aupa-

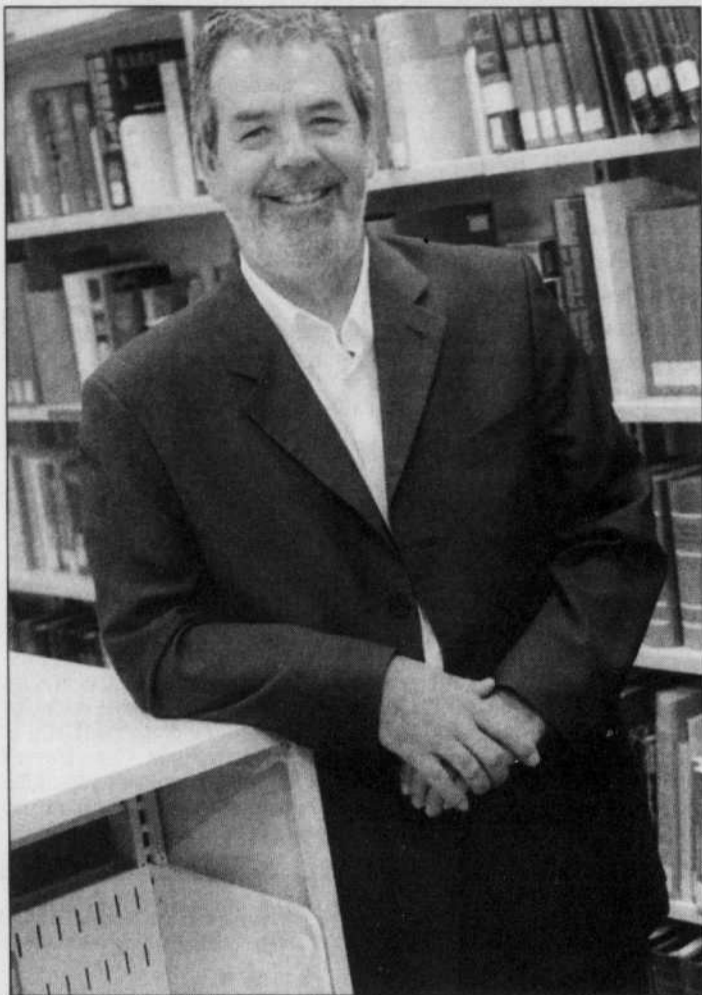
avant, on y réfléchissait à deux fois avant de rédiger un rapport de plusieurs pages et de le publier en plusieurs exemplaires. Aujourd'hui, la virtualité des documents informatiques et les facilités de diffusion encouragent une production débridée. Or, en bout de chaîne, les archivistes subissent de plein fouet les conséquences de cette évolution récente de notre société.

À eux donc de s'adapter pour conserver la mémoire de notre époque. Et pour ce faire, ils emploient une méthode jusqu'alors appliquée aux documents papiers: «le calendrier de conservation». Celle-ci suppose la sélection et le tri des informations pour assurer d'abord la conservation des textes susceptibles d'être consultés pendant une durée donnée, puis, en bout de parcours, bien des années plus tard, sélectionner ceux qui ont gagné une valeur de témoignage nécessitant leur conservation. «Au final, nous supprimons 90 % à 95 % des données initiales, nous sommes des éliminateurs», analyse M. Couture.

Le tri précède la classification

Seulement voilà, la définition même des documents informatiques, leur virtualité, les rend très difficiles à trier en aval pour les archivistes, un problème que le papier ne leur posait pas. Même au beau milieu d'un fatras de vieux dossiers entassés dans un carton, ils pouvaient — avec délices même, pour certains d'entre eux — évaluer l'intérêt de cette documentation. «À cela, il y a une conséquence heureuse: nous avons une possibilité inédite de toucher au paradis de l'archiviste, exulte M. Couture, car cela signifie qu'il faut former les gens à ordonner et classer leurs données avant de nous les transmettre!» Une quasi-révolution pour certains...

Car enfin, l'informatique et Internet offrent aussi et surtout de



MARC-ANDRÉ GRENIER

Carol Couture, spécialiste de l'archivistique, directeur et professeur titulaire à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information à l'Université de Montréal.

nouveaux outils pour faciliter l'exercice de cette profession. «Si nous avons une somme bien plus importante d'informations à traiter, nous possédons aussi les moyens de travailler plus rapidement», estime ainsi Marc Lebel, le chef de la section de la gestion des documents de la Ville de Montréal. «Nous formons les gens à l'utilisation de logi-

ciels qui nous permettent de trier l'information numérique au moyen de métadonnées.»

Il s'agit de «données sur les données» permettant de classer et d'identifier facilement le contenu d'un document ou d'une page Web. Une liste de mots clés (une date, un nom, une couleur, etc.) définis à l'avance permet ce recoupa-

ge lorsqu'ils sont insérés au document, avant de le remettre aux archivistes. Pourtant, les choses seraient trop simples si, une fois classés, ne se posait de manière cruciale le problème de la conservation des fichiers virtuels.

Mutation technologique

Si les années 1970 avaient vu l'avènement du microfilm, un support miniature dont la durée de vie atteint le record de 400 ans et qui permet un gain d'espace de l'ordre de 98 % par rapport au papier, il n'existe actuellement aucun support véritablement fiable permettant de colliger les archives numériques. «Nous sommes en pleine période de mutation technologique; en six ans, nous avons dû apprendre à travailler différemment, et les supports évoluent rapidement», affirme Marc Lebel. Ainsi, aujourd'hui, le cédérom a la préférence des archivistes, mais il est difficile non seulement de prévoir sa longévité physique, — on parle de 50 à 200 ans — mais plus encore de savoir si cette technologie aura encore cours dans 10 ans. «Essayez donc de lire vos vieilles disquettes cinq pouces un quart dans un ordinateur!», s'amuse Carol Couture. De la même façon, je peux vous assurer que les cédéroms et les logiciels qui les font fonctionner seront rapidement obsolètes.»

À présent, en l'absence de solutions miracles au problème de la conservation des archives électroniques, le disque compact reste un outil indispensable, malgré l'épée de Damoclès suspendue au-dessus de la tête de ses adeptes: lorsque les technologies auront suffisamment évolué, il faudra organiser la migration des archives vers leurs nouveaux supports. Un travail long et coûteux. «Nous imaginons bien que nous assisterons sous peu à ces nouvelles évolutions techniques mais ce qui est réjouissant, c'est que jusqu'à présent, à chaque transfert, celles-ci vont dans le bon sens», assure M. Lebel.

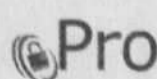
.ca .com .net .org .biz .info .cn .name .us .pro

L'enregistrement d'un nom de domaine est une affaire sérieuse



DomainPeople.ca

Real People, Real Service



Interrogez-nous au sujet du nouveau nom de domaine EXCLUSIVEMENT réservé aux professionnels: DOT.PRO .med.pro, .law.pro, .cpa.pro

- Services corporatifs
- Service de gestion des noms
- Programmes de revente personnalisés
- Support technique gratuit 24 heures sur 24, 7 jours sur 7

Chez Domainpeople nous comprenons le sérieux avec lequel vous gérez vos affaires. C'est la raison pour laquelle nos spécialistes sont à votre disposition 24 heures sur 24 pour répondre à vos attentes, quand vous en avez le plus besoin.

Après tout, que pourrait-être plus sérieux que vos affaires ?

Appelez le 1 888 734 3667 ou visitez: www.domainpeople.ca